

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2019
Conseillers en exercice : 33
Sont présents : 26
Absents excusés : 7
Absents avec procuration : 5

Budget supplémentaire pour l'exercice 2019.

Rapport n° 811

Secteur concerné :	Finances de la commune
Pôle:	Ressources et modernisation
Service instructeur :	Service comptabilité et gestion budgétaire
Rapporteur :	Jean-Pierre HAAS

La réglementation budgétaire permet au Conseil municipal d'adapter les crédits budgétaires par décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Par ailleurs, les règles budgétaires prévoient l'obligation de reprendre dans le budget en cours les crédits de l'exercice écoulé correspondant à des opérations en continuation ainsi que les résultats et décisions d'affectation du dernier exercice clos.

Le Budget supplémentaire proposé pour 2019 prend en compte ces opérations particulières de reprise / affectation des résultats et de report des crédits antérieurs. Par ailleurs, il comporte les ajustements des prévisions en cours. Ces ajustements peuvent également conduire à une modification de certaines autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants, ainsi que des opérations d'investissement votées.

Les documents joints présentent dans les détails les modifications proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avis favorable
de la Commission des Moyens Généraux,
réunie le 17 juin 2019,

- VU** les articles L. 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2019 approuvant le Compte Administratif 2018, les restes à réaliser du même exercice à reporter sur 2019 et le compte de gestion 2018,
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2019 portant décision d'affectation des résultats,
- VU** le rapport de présentation ci-joint, et la maquette budgétaire réglementaire l'accompagnant,
- APRES** en avoir délibéré,
- APPROUVE** le budget supplémentaire pour l'exercice 2019 annexé au présent rapport.

PJ-Annexes :

- Rapport de présentation BS 2019;
- Maquette officielle BS 2019;

Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER
3 CONTRE : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Pour le Maire, par délégation
Le Directeur Général des Services




Philippe STEEGER

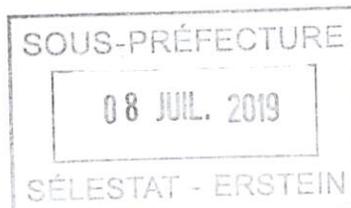
Certifié exécutoire

le 4 juillet 2019

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint chargé des Moyens Généraux




Guy RITTER



RAPPORT SUR LE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019
DE LA VILLE DE SELESTAT

Table des matières

Préambule	1
I. Les modifications apportées au Budget principal	2
a. La section de fonctionnement	2
▶ Les recettes réelles de fonctionnement	2
▶ Les dépenses réelles de fonctionnement	2
b. La section d'investissement	3
▶ Les dépenses d'investissement.....	3
▶ Les recettes d'investissement.....	4
II. Les Budgets Annexes	5
a. PISCINE DES REMPARTS	5
b. BUDGET ANNEXE TANZMATTEN	5
c. BUDGET ANNEXE « FORÊTS ».....	5
d. BUDGET ANNEXE « BIBLIOTHEQUE HUMANISTE ».....	6
e. BUDGET ANNEXE « CIMETIERE ».....	6
ANNEXES.....	7
Tableau récapitulatif du BS 2019 – Budget Principal	8
Tableau récapitulatif de l'affectation des résultats 2019	10

Préambule

Conformément aux procédures en vigueur, les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire est une décision modificative, établie généralement au second semestre de l'année, qui a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire est également, comme toute décision modificative du budget, un acte d'ajustement. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Le budget supplémentaire permet ainsi, en cours d'année, de réajuster certaines prévisions du budget primitif.

Il est rappelé que ce correctif budgétaire n'a pas vocation à ajuster systématiquement l'ensemble des prévisions en fonction des réalisations prévisibles pour l'exercice mais d'adapter certaines dotations notamment pour permettre le paiement des dépenses urgentes et impérieuses. Par conséquent, les résultats affichés par le B.S. ne sont pas représentatifs des résultats réels. Ces derniers ne seront connus qu'en fin d'exercice après constatation de tous les mouvements de l'année et apurement des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

I. Les modifications apportées au Budget principal

a. La section de fonctionnement

► *Les recettes réelles de fonctionnement*

Le total des modifications impactant les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 3 141 K€. Ces crédits sont inscrits en totalité en résultat de fonctionnement reporté conformément à la décision d'affectation des résultats 2018.

Aucune autre inscription n'est proposée dans ce budget supplémentaire.

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Le total des modifications impactant les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 29 K€. Ce montant correspond aux restes à réaliser en dépenses de fonctionnement 2018 reportés sur 2019. D'autres mouvements sont proposés à budget constant, car financés par la réserve pour dépenses imprévues inscrite lors du vote du budget primitif 2019 (chapitre budgétaire 022). Il s'agit exclusivement de montants relatifs à des subventions attribuées à des associations et presque toutes inscrites à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal. En voici la liste :

- ✓ Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet 2019 : 3 K€
- ✓ Subvention exceptionnelle à l'Association Régiocréativ' pour l'organisation de l'exposition franco-allemande. La subvention couvre les frais de location des Tanzmatten : 2,8 K€
- ✓ Subventions complémentaires aux associations pour la décoration des chars du Corso Fleuri 2019 : 1,2 K€
- ✓ Crédit complémentaire pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 K€ à l'ASPTT Mulhouse au titre de l'accueil d'une étape du Tour d'Alsace Cycliste : 3 K€

- ✓ Subvention exceptionnelle à l'Association Défendons les Enfants Orphelins (DEO) pour l'organisation de la manifestation « Images d'Ici et d'Ailleurs ». La subvention couvre les frais de location des Tanzmatten : 5,6 K€
- ✓ Subvention exceptionnelle à l'Association SAME (Vitrines de Sélestat) pour les animations en Centre-Ville : 12 K€

b. La section d'investissement

► *Les dépenses d'investissement*

Le total des modifications impactant les dépenses réelles d'investissement s'élève à 10 652K€. Sur ce montant, 8 140 K€ sont des restes à réaliser de l'exercice 2018, approuvés dans le cadre du vote du Compte Administratif 2018 (annexés au rapport du CA 2018 et repris dans la maquette budgétaire du BS).

Le reste des modifications proposées s'élève donc à 2 512 K€. Sur ce montant, nous retrouvons 1 800 K€ annoncés lors de la présentation des orientations budgétaires 2019. En effet, la gestion sérieuse de la ville conjuguée à la perception de recettes exceptionnelles substantielles sur les derniers exercices a alimenté un excédent de fonctionnement conséquent. Il a toujours été affiché le souhait de flécher ces montants sur le financement de projets d'envergure au service de l'attractivité du territoire. Dans cette perspective, il est ainsi proposé au budget supplémentaire 2019 les enveloppes suivantes :

- ✓ 700 K€ pour la requalification des espaces publics du quartier gare ;
- ✓ 300 K€ pour les travaux de rénovation dans les Eglises ;
- ✓ 400 K€ pour la requalification des espaces sportifs du secteur Charlemagne ;
- ✓ 400 K€ pour l'installation de jeux d'eau extérieurs à la piscine des remparts ;

Dans le même esprit, nous retrouvons également un montant supplémentaire de 575 K€ correspondant à de nouvelles inscriptions pour les projets suivants :

- ✓ 300 K€ de crédits complémentaires pour la restauration de la façade nord de l'hôtel d'Ebersmunster avec un coût total de projet revu à 600 K€ ;
- ✓ 30 K€ de crédits complémentaires pour la réalisation du projet de Maison des Aînés et des Aidants ;
- ✓ 216 K€ pour la reconstruction du pont du Hollockgraben;
- ✓ Et enfin 29 K€ de fournitures pour la conception et la réalisation en régie de 10 chalets en bois;

On note également des transferts de crédits entre chapitres budgétaires en dépenses d'investissement afin de créer une opération budgétaire commune pour l'ensemble de l'opération de requalification des espaces sportifs du secteur Charlemagne. Cela permettra de gagner en lisibilité et permettra un meilleur suivi de cette opération d'envergure (Fusion des anciennes opérations gymnase ESPE et complexe Koeberlé). Enfin, on enregistre une inscription d'un montant de 137 K€ pour permettre des régularisations patrimoniales (contrepartie en recettes).

► *Les recettes d'investissement*

Le total des modifications impactant les recettes réelles d'investissement s'élève à 10 652 K€. Sur ce montant, 9 511 K€ sont issus de la décision d'affectation des résultats 2018 et 1 302 K€ sont des restes à réaliser de l'exercice 2018 reportés sur 2019. Il est prévu par ailleurs :

- ✓ La débudgétisation de l'emprunt inscrit au budget primitif 2019 pour un montant de 650 K€, ce qui permettra à la Ville de se désendetter pour la sixième année consécutive ;
- ✓ Une subvention de l'Etat pour la restauration de la façade nord de l'Hôtel d'Ebersmunster pour un montant de 108 K€ (crédits complémentaires aux 70K€ inscrits au B.P.2019) ;
- ✓ Une subvention de la Région Gand Est pour la restauration de la façade nord de l'Hôtel d'Ebersmunster pour un montant de 94 K€

- ✓ Une subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour le projet de maison des Aînés pour un montant de 150 K€ ;
- ✓ Une inscription de 137 K€ sur un chapitre d'ordre budgétaire (041) pour procéder à des régularisations patrimoniales (=écritures comptables) ;

II. Les Budgets Annexes

Le budget de la Ville comporte 5 budgets annexes. Cette partie de la note présente les modifications éventuelles proposées dans le cadre du Budget Supplémentaire 2019.

a. PISCINE DES REMPARTS

Pas d'ajustement en dehors des écritures d'affectation des résultats et la reprise des restes à réaliser 2018.

b. BUDGET ANNEXE TANZMATTEN

Il n'y a pas d'autres ajustements proposés sous ce budget en dehors des écritures d'affectation des résultats et la reprise des restes à réaliser 2018.

c. BUDGET ANNEXE « FORÊTS »

On constate sous ce budget la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2018, dont 1 153 K€ inscrits en report à nouveau en fonctionnement et 88 K€ inscrits en solde d'exécution positif de la section d'investissement à reporter.

Hormis cette reprise, nous retrouvons seulement un ajustement sur le Budget Forêt. Il s'agit d'un changement d'imputation comptable pour un montant de 27 K€ afin de permettre l'externalisation des travaux d'engrillagement de plantations pour la protection contre le gibier dans l'Illwald. Il s'agit d'un redéploiement de crédits à budget constant.

Ci-dessous, le récapitulatif des inscriptions proposées :

Chapitre Budgétaire	Nature	Antenne (interne)	N° d'AP ou d'opération		Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement						
-Dépenses						
011	61524	83302		Externalisation des travaux d'engrillagement de plantations pour la protection contre le gibier dans l'Illwald	27 000,00	
TOTAL CHAPITRE 011 : Charges à caractère général					27 000,00	
65	655482	83302		Changement d'imputation concernant les travaux d'engrillagement de plantations pour la protection contre le gibier dans l'Illwald	-27 000,00	
TOTAL CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante					-27 000,00	
-Recettes						
002	002	01005		Résultat de fonctionnement reporté (Affectation du résultat 2018)		1 152 872,01
Total Section de Fonctionnement					0,00	1 152 872,01
Section d'investissement						
-Dépenses						
-Recettes						
001	001	01005		Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 reporté (si excédent)		87 904,77
Total Section d'Investissement					0,00	87 904,77

d. BUDGET ANNEXE « BIBLIOTHEQUE HUMANISTE »

Le budget Bibliothèque ne comporte pas d'ajustements en dehors des écritures d'affectation des résultats 2018.

e. BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

Le budget Cimetière ne comporte pas d'ajustements en dehors des écritures d'affectation des résultats 2018.

ANNEXES

Tableau récapitulatif du BS 2019 – Budget Principal

Chapitre Budgétaire	Nature	Antenne (interne)	N° d'AP ou d'opération		Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement						
-Dépenses						
Restes à réaliser 2018 en dépenses (CF CA 2018)					29 096,00	
67	6745	02509		Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet 2019	3 000,00	
67	6745	33009		Subvention exceptionnelle à l'Association Régiocréatif pour l'organisation de l'exposition franco-allemande. La subvention couvre les frais de location des Tanzmatten	2 840,00	
67	6745	33011		Subventions complémentaires aux associations pour la décoration des chars du Corso Fleuri 2019	1 200,00	
67	6745	40009		Crédit complémentaire pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000€ à l'ASPTT Mulhouse au titre de l'accueil d'une étape du Tour d'Alsace Cycliste	3 000,00	
67	6745	52009		Subvention exceptionnelle à l'Association Défendons les Enfants Orphelins (DEO) pour l'organisation de la manifestation "Images d'ici et d'ailleurs. La subvention couvre les frais de location des Tanzmatten	5 600,00	
67	6745	94009		Subvention exceptionnelle à l'Association SAME (Vitrines de Sélestat) pour les animations en Centre-Ville	12 000,00	
TOTAL CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles					27 640,00	
	022	01006		Dépenses imprévues	-27 640,00	
TOTAL CHAPITRE 022 : Dépenses imprévues					-27 640,00	
-Recettes						
002	002	01005		Résultat de fonctionnement reporté (Affectation du résultat 2018)		3 141 293,40
Total Section de Fonctionnement					29 096,00	3 141 293,40
Section d'investissement						
-Dépenses						
Restes à réaliser 2018 en dépenses (CF CA 2018)					8 140 212,11	
041	2112			Régularisation foncière Lohmühle (Dcm 671 du 3.7.18), intégration terrains de voirie à l'actif	137 000,00	
TOTAL CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales (opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)					137 000,00	
21	2188	02002	01874	Confection de chalets en régie	29 000,00	
TOTAL CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles					29 000,00	
23	2312	41303	01869	Piscine des Remparts, création espace de jeux d'eau extérieur	400 000,00	
23	2313	32401	01815	Crédits complémentaires pour les travaux de restauration de la façade Nord et du dallage du vestibule de l'Hôtel d'Ebersmunster	300 000,00	
23	2313	90002	01848	Maison des Aînés, travaux	30 000,00	
23	2315	82201	01877	Reconstruction du pont du Hollockgraben	216 000,00	
TOTAL CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours					946 000,00	
20001	2315	82409	20001-03	Quartier Gare, aménagement urbain	700 000,00	
TOTAL OPERATION VOTEE 20001 : Quartier Gare					700 000,00	
20005	2031	40009	20005-02	Complexe Koerberlé, études	100 000,00	
20005	2313	40009	20005-02	Complexe Koerberlé, travaux	400 000,00	
TOTAL OPERATION VOTEE 20005 : Espaces sportifs secteur Charlemagne					500 000,00	
20010	2031	40009	20010-01	Complexe Koerberlé, études	-100 000,00	
TOTAL OPERATION VOTEE 20010: Complexe Koerberlé					-100 000,00	
20009	2313	32401	20009-02	Eglise Saint-Georges, travaux	300 000,00	
TOTAL OPERATION VOTEE 20009 : Rénovation églises St Georges et Ste Foy					300 000,00	

Chapitre Budgétaire	Nature	Antenne (interne)	N° d'AP ou d'opération		Dépenses	Recettes
-Recettes						
001	001	01005		Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 reporté (si excédent)		5 194 682,75
041	1328			Régularisation foncière Lohmuhle (Dcm 671 du 3.7.18), intégration terrains de voirie à l'actif		137 000,00
TOTAL CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales (opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)						137 000,00
10	1068	01005		Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation du résultat 2018-couverture du déficit d'investissement)		1 643 323,90
10	1068	01005		Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation du résultat 2018-dotation complémentaire d'investissement)		2 673 000,00
TOTAL CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves						4 316 323,90
13	1321	32401	01815	Subvention de l'Etat pour la restauration de la façade nord de l'Hôtel d'Ebersmunster (crédit complémentaire aux 70K€ inscrits au B.P.2019)		108 000,00
13	1322	32401	01815	Subvention de la Région pour la restauration de la façade nord de l'Hôtel d'Ebersmunster		94 000,00
13	1323	90002	01848	Maison des Aînés, subvention du Département		150 000,00
TOTAL CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement						352 000,00
16	1641	01001		Débudgétisation emprunt		-650 000,00
TOTAL CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées						-650 000,00
Restes à réaliser 2018 en recettes (CF CA 2018)						1 302 205,46
Total Section d'Investissement					10 652 212,11	10 652 212,11

Tableau récapitulatif de l'affectation des résultats 2019

Affectation des résultats 2018 - Budget Principal

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2018
Recettes de l'exercice (a)	30 134 863,84
Dépenses de l'exercice (b)	25 867 604,91
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	4 267 258,93
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	3 190 358,37
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement pour mémoire (non pris en compte dans la détermination du résultat de fonctionnement à affecter)</i>	<i>29 096,00</i>
Incorporation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau après clôture (d')	
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d+d')	7 457 617,30

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2018
Recettes de l'exercice (a)	10 168 360,18
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001) (b)	3 447 987,03
Incorporation du résultat d'investissement du budget annexe de l'eau après clôture (b')	
Total des recettes d'investissement (c = a+b+b')	13 616 347,21
Dépenses de l'exercice (d)	8 421 664,46
Résultat de la section d'investissement reporté si déficit (ligne 001) (e)	0,00
Total des dépenses d'investissement (f = d+e)	8 421 664,46
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (g= c-f)	5 194 682,75
Restes à réaliser en recettes (h)	1 302 205,46
Restes à réaliser en dépenses (i)	8 140 212,11
Solde des restes à réaliser 2018 qui seront reportés sur 2019 (j= i-h)	-6 838 006,65
Besoin de financement de la section d'investissement 2018 (k=g+j)	-1 643 323,90

Affectation du Résultat de fonctionnement	2018
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2018 (compte 1068)	1 643 323,90
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	2 673 000,00
- Report à nouveau en fonctionnement (mise en réserve- ligne 002)	3 141 293,40

Affectation des résultats 2018 - BUDGET ANNEXE : TANZMATTEN

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2018
Recettes de l'exercice (a)	1 130 909,41
Dépenses de l'exercice (b)	1 130 909,41
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	0,00
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	0,00

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2018
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	23 643,68
Résultat d'investissement 2017 avant correction (ligne 001)	1 511,64
Correction du résultat d'investissement 2017 (par débit du compte 1068 - opération non budgétaire - DCM 559 du 26/09/2017 et DCM 649 du 31/05/2018)	-234,56
Résultat d'investissement 2017 reporté pris en compte pour l'affectation des résultats 2018 (b)	1 277,08
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	8 697,64
Résultat d'investissement 2017 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	16 223,12
Solde des restes à réaliser 2018 qui seront reportés sur 2019 (f)	-4 783,25
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2018
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2018 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

Affectation des résultats 2018 - BUDGET ANNEXE : PISCINE DES REMPARTS

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2018
Recettes de l'exercice (a)	997 761,85
Dépenses de l'exercice (b)	997 761,85
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	0,00
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	0,00

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2018
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	38 241,02
Résultat d'investissement 2017 reporté si excédent (ligne 001) (b)	0,00
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	24 627,67
Résultat d'investissement 2017 reporté si déficit (ligne 001) (d)	12 235,18
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	1 378,17
Solde des restes à réaliser 2018 qui seront reportés sur 2019 (f)	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2018
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2018 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

Affectation des résultats 2018 - BUDGET ANNEXE : FORÊTS

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2018
Recettes de l'exercice (a)	1 229 549,47
Dépenses de l'exercice (b)	665 057,35
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	564 492,12
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	588 379,89
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	1 152 872,01

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2018
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	6 150,21
Résultat d'investissement 2017 reporté si excédent (ligne 001) (b)	90 808,41
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	9 053,85
Résultat d'investissement 2017 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	87 904,77
Solde des restes à réaliser 2018 qui seront reportés sur 2019 (f)	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2018
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2018 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	1 152 872,01

Affectation des résultats 2018 - BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2018
Recettes de l'exercice (a)	718 517,49
Dépenses de l'exercice (b)	718 517,49
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	0,00
Restes à réaliser en dépense de fonctionnement N (e)	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	0,00

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2018
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	3 794,07
Résultat d'investissement 2017 reporté si excédent (ligne 001) (b)	0,00
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	1 360,56
Résultat d'investissement 2017 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	2 433,51
Solde des restes à réaliser 2018 qui seront reportés sur 2019 (f)	-1 038,40
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2018
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2018 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	0,00

Affectation des résultats 2018 - BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2018
Recettes de l'exercice (a)	25 690,09
Dépenses de l'exercice (b)	22 785,39
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	2 904,70
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	38 555,98
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d)	41 460,68

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2018
Recettes d'investissement de l'exercice (a)	0,00
Résultat d'investissement 2017 reporté si excédent (ligne 001) (b)	2 808,00
Dépenses d'investissement de l'exercice (c)	0,00
Résultat d'investissement 2017 reporté si déficit (ligne 001) (d)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (e= a+b-c-d)	2 808,00
Solde des restes à réaliser 2018 qui seront reportés sur 2019 (f)	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement (g=e+f)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2018
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2018 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (ligne 002)	41 460,68